

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant un tableau de
M. Alp. Asselberg (Un jour de Mars
à la mare aux fies - Forêt de Fontainebleau) - Entrée
au Musée moderne.

1764

NUMÉRO
D'ORDRE.

DATE
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

1764 tabl. de M. Asselberg - Un jour de Mars à la mare aux fies.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le

9 février 1878,

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 18495

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1764

Messieurs, 1764

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Le Département de l'Intérieur
vient d'acquiescer pour les collections de l'Etat
un tableau de M^{me} Alph. Oyselbergs,
intitulé: „un jour de mars à la mare aux fées;
forêt de Fontainebleau”

J'ai l'honneur de vous prier de me
faire parvenir, en vue de la liquidation du
montant de cette acquisition, une déclaration
constatant que cette oeuvre fait partie des
collections de l'Etat.

Agrez, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

Pour le Ministre:
Le Secrétaire Général,
Villuprij

À la Commission Directrice
des musées royaux de peinture
et de Sculpture.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 12 Mai 1878.

2

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 18515
1878

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.



Messieurs,

Par mes lettres du 9 février et du 2^m mars, j'ai eu l'honneur de vous demander des déclarations attestant que les tableaux de M. M. Asselberghs et Fluygers, intitulés l'un: "Un jour de mars à la mare aux fées" et l'autre "Bouquet d'aulépinas" font partie des collections de l'Etat.

Bien que ces œuvres aient été distraites momentanément du Musée pour figurer à l'exposition universelle de Paris, vous voudrez bien néanmoins, Messieurs, me faire parvenir ces deux déclarations dont la production est indispensable en vue de la liquidation du prix d'achat des tableaux.

Agreez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

J^e le Ministre,
Le Secrétaire général,
M. Leprieux

A la Commission
des Musées royaux
de peinture et de sculpture de l'Etat.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 1764

1778

1764
1778

Brux. 15 Mai 1878

à Mr. Le Ministre des
Intérieurs

Subi faisons en votre
exposé par votre lettre du
12 de ce mois, ch. des B. et.
N^o 18515 nous avons l'honneur
de vous adresser les deux décla-

ration ci-inclus constatant
que les deux tableaux des
M. et G. Asselberghs et
Aluyens, inscrits l'un:
Un genre de fleurs à la main
cane feu, et l'autre: Bouquet
d'arbres, font partie
de la Collection de l'école
moderne de Peinture

La dest. par Mr. Asselberghs pour
la date du 15 fév. 1878
Celle par Aluyens, la date du 20 Mars 78.

Aggr. Le Président

Le Secrétaire
[Signature]

(4)

M

Monsieur et Madame LÉON ASSELBERGS ;
Monsieur et Madame LÉON - HENRY ASSELBERGS et leurs
enfants LOUISE et HENRY ;
Mademoiselle JEANNE VAN DE MEUTTER et
Les familles ASSELBERGS et LEQUIME,
ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils
viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR

ALPHONSE = JEAN = BAPTISTE ASSELBERGS

Artiste Peintre

Officier de l'Ordre de Léopold

Décoré de la Croix Civique de 2^{me} Classe

leur frère, beau-frère, oncle, grand' oncle et parent, né à
Bruxelles, le 19 Juin 1839 et décédé à Uccle, le 10 Avril 1916.

La levée du corps aura lieu le 14 Avril 1916, à
3 1/2 heures (H. C.) de l'après-midi, dans le caveau de la
famille, au cimetière d'Uccle.

*On se réunira à la maison mortuaire, à 3 1/4 heures (H. C.)
de relevée.*

Uccle, le 12 Avril 1916.

RUE DE FOREST, 82

Pomp. funèb. « La Sauvegarde », r. Comédiens.

LIBRAIRIE D'ART ET D'HISTOIRE

G. VAN OEST & Cie, Éditeurs

Administrateurs des revues :

"LA GAZETTE DES BEAUX-ARTS", et "L'ART FLAMAND ET HOLLANDAIS",

4, Place du Musée, 4 - BRUXELLES

Adresse télégraphique :

Vanoest, Bruxelles

Maison à PARIS : 63, Boulevard Haussmann

Téléphone B 3033

BRUXELLES, le 15 Juin 1917

Monsieur le Secrétaire,

Le Musée Moderne de Bruxelles possède un tableau de A. ASSELBERGS, intitulé : "Jour de Mars à la Mare aux Fées".

Nous venons vous demander d'avoir l'obligeance de nous autoriser à prendre une photographie de cette toile, dont la reproduction est destinée à illustrer une petite monographie que notre maison prépare sur le peintre sus-mentionné.

Nous espérons que vous voudrez accéder à notre demande, et vous prions de vouloir agréer Monsieur le Secrétaire, avec nos remerciements anticipés, l'expression de nos sentiments très distingués.

P. Van Oest
A. L. Van Oest

Mr. le Secrétaire de la Commission des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture. E/V.

exp. 22-617

21-5-17

Cher Monsieur

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que vous êtes autorisé à prendre une photographie du tableau d'Asselberghs " Jour de Mars à la Mare aux Fées " a condition de déposer au secrétariat une autorisation écrite de la famille de l'artiste.

Veillez.....